

Le 2 juin 2016

Mémoire « Projet extension Malartic »

Métal Marquis inc. 159, 9e Avenue Est, LA SARRE (Québec) J9Z 2L1 • Tél. (819) 333-4816 • Fax : (819) 333-6801 • ventes@mmarquis.qc.ca

Notre mission est d'être un partenaire de choix pour nos clients qui visent l'excellence dans la conception, fabrication, distribution, réparation et modification de produits miniers, forestiers et industriels.

Métal Marquis inc. emploie 75 travailleurs et nous avons été certifié par le BNQ « Employeur remarquable » en 2015 pour l'importance que les employés accordent aux 69 pratiques qui régissent les relations d'affaires dans une entreprise, et leur perception de l'habileté de leur employeur à les appliquer avec succès. De plus, nous maintenons notre certification ISO 9001 depuis 2003 pour la qualité de nos produits.

Notre relation d'affaires avec la mine Canadian Malartic (MCM) a débuté en 2008 lors de la construction de l'usine et se divise en deux volets soit :

- 1) À l'usine MCM : Travaux d'entretien sur les convoyeurs, les concasseurs, et les équipements roulants.
- 2) A notre usine de La Sarre : Fabrication d'équipement lors de la construction. Remise à neuf d'équipement, travaux d'entretien sur chargeuse, marteau piqueur, cône de broyeur, etc. Travaux de conception et d'ingénierie.

À titre d'information l'arrivée de MCM en région nous a permis de créer 8 nouveaux emplois et contribue à 10% de notre chiffre d'affaires annuellement.

Nous désirons par la présente soumettre nos commentaires en rapport avec le « Projet extension Malartic » proposé par la MCM dans le cadre de l'étude d'impacts environnementaux en cours pour ce projet.

La MCM est un agent économique important tant au niveau local que régional. En plus, de générer beaucoup d'emploi de qualité et des travaux de sous-traitance pour l'ensemble de la région, l'entreprise requiert de hauts standards de qualité en terme de santé-sécurité, d'environnement et de qualité de vie des travailleurs qu'elle emploie ce qui améliore par le fait même la qualité de vie de nos travailleurs et nous permet de s'améliorer constamment.

À titre d'exemple, une formation d'accueil regroupant les exigences au niveau de l'environnement, de la santé-sécurité au travail et des procédures d'opération est obligatoire pour tous les travailleurs devant aller travailler sur le site de la mine. Un suivi mensuel est assuré par la MCM avec ses sous-traitants auquel nos superviseurs doivent assister.

Le projet en cours permettra donc de poursuivre notre partenariat avec cette entreprise pour une durée minimale de six ans et continuer à améliorer la qualité de nos emplois et notre expertise dans ce domaine.

A notre avis, les efforts constants que MCM déploient et que nous sommes en mesure de constater régulièrement, au niveau du développement durable et de l'acceptabilité sociale nous assure que le projet proposé rencontre la majorité des attentes des intervenants en cause.

Comme la majorité de nos installations sont localisées en Abitibi-Ouest, le choix de l'option proposée n'a pas d'impact important sur nos activités.

Tout projet de développement économique apporte ses impacts tant au niveau social qu'environnemental. Le principe de développement durable déployé par MCM depuis son implantation à Malartic démontre bien ses efforts et son engagement à optimiser la cohabitation des intérêts sociaux, environnementaux et économiques.

Considérant l'apport de MCM pour le développement de la qualité des emplois qu'elle procure tant au niveau de ses travailleurs que des sous-traitants qu'elle embauche;

Considérant les efforts de MCM déployés pour atténuer les impacts sociaux et environnementaux de son projet d'extension de la fosse actuelle;

Nous croyons donc que le projet d'extension de la fosse devrait être autorisé.

Fin du document.



Guillaume Marquis
Président

...2